

Fiche de données de sécurité
selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 06.09.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 06.09.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise· **1.1. Identificateur de produit**· **Nom du produit:** KLEIBERIT **828.1**· **N° CAS:**

141-78-6

· **Numéro CE:**

205-500-4

· **Numéro index:**

607-022-00-5

· **Numéro d'enregistrement** 01-2119475103-46-XXXX· **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance / du mélange ou utilisations déconseillées**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

· **Emploi de la substance / de la préparation** Agent nettoyant· **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**· **Producteur/fournisseur:**

KLEIBERIT SE & Co. KG

Max-Becker-Str. 4

76356 Weingarten

Allemagne

KLEIBERIT Chimie S.a.r.l.

200, rue de Paris

F - 67116 Reichstett

France

· **Service chargé des renseignements:**

Téléphone: +49 7244 62 0

FAX: +49 7244 700 0

Email: hse@kleiberit.com

Téléphone: +49 7244 62 152

FAX: +49 7244 700 152

· **1.4. Numéro d'appel d'urgence****+33 1 72 11 00 03** France (français, anglais)**+44 1235 239670** Numéro régional européen (langues européennes)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**· **2.1. Classification de la substance ou du mélange**· **Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 - GHS/CLP**

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· **2.2. Éléments d'étiquetage**· **Pictogrammes de danger**

GHS02 GHS07

· **Mention d'avertissement** Danger· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

acétate d'éthyle

· **Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 06.09.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 06.09.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 828.1*(suite de la page 1)***Conseils de prudence**

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
- P261 Éviter de respirer les vapeurs.
- P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.1. Substances
- N° d'enregistrement Identification / Classification GHS-CLP
141-78-6 acétate d'éthyle
- Code(s) d'identification
- Numéro CE: 205-500-4
- Numéro index: 607-022-00-5

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1. Description des mesures de premiers secours
- Après inhalation:
Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- Après ingestion: Consulter immédiatement un médecin.
- 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Migraine
Etourdissement
Vertiges
Nausées
- 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1. Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 06.09.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 06.09.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 828.1*(suite de la page 2)***· 5.3. Conseils aux pompiers****· Equipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****· 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

· 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.**· 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, gravier, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

· 6.4. Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**· 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipuler la substance dans le système fermé si possible.

Encapsulage ou aspiration nécessaires.

(pas moins de 5 à 15 changements d'air par heure)

Garantir une bonne ventilation. Cela peut être obtenu en utilisant un dispositif d'aspiration local ou un système d'aspiration général. Si cela ne suffit pas à maintenir la concentration de vapeur de solvant, sur l'emplacement de travail, en dessous des valeurs limites, un appareil de protection respiratoire adéquat doit alors être utilisé.

Formation et sensibilisation adaptée et régulière des employés.

fibérisation : en cabine ventilée avec courant d'air laminaire

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.

à condition que la température d'utilisation ne soit pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante
utiliser des pompes pour fûts ou verser avec précaution à partir du conditionnement

Éviter la prise d'échantillonnage par immersion

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau et les égouts.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Nettoyer les conduites avant déconnexion.

Refermer le conditionnement immédiatement après utilisation

· 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**· Stockage:****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker dans un endroit frais.

Stocker en plein air.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

· Indications concernant le stockage commun: Respecter les réglementations nationales.**· Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.**· 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****· 8.1. Paramètres de contrôle****· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:** Néant*(suite page 4)*

Fiche de données de sécurité

selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 06.09.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 06.09.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 828.1

(suite de la page 3)

· DNEL**141-78-6 acétate d'éthyle**

Dermique DNEL long terme 63 mg/kg (homme)

Inhalatoire DNEL courte terme 1.468 mg/m³ (homme)DNEL long terme 734 mg/m³ (homme)**· PNEC****141-78-6 acétate d'éthyle**

PNEC-eau douce 0,26 mg/l (non spécifié)

PNEC-l'eau de mer 0,026 mg/l (non spécifié)

PNEC-libération périodique 1,65 mg/l (non spécifié)

PNEC-sédiments d'eau douce 1,25 mg/kg (non spécifié)

PNEC-L'eau de mer des sédiments 0,125 mg/kg (non spécifié)

PNEC-sol 0,148 mg/kg (non spécifié)

PNEC-usine de traitement des eaux usées 650 mg/l (non spécifié)

N° CAS - Désignation de la substance	Type	Valeur	Unité
--------------------------------------	------	--------	-------

141-78-6 acétate d'éthyle

VLEP (France)	Valeur momentané: 1468 mg/m ³ , 400 ppm		
	Valeur à long terme: 734 mg/m ³ , 200 ppm		

IOELV (INT)	Valeur momentané: 1468 mg/m ³ , 400 ppm		
	Valeur à long terme: 734 mg/m ³ , 200 ppm		

VL (Belgique)	Valeur momentané: 1468 mg/m ³ , 400 ppm		
	Valeur à long terme: 734 mg/m ³ , 200 ppm		

VME (Suisse)	Valeur momentané: 1460 mg/m ³ , 400 ppm		
	Valeur à long terme: 730 mg/m ³ , 200 ppm		

SSc;

· 8.2. Contrôles de l'exposition

Limiter la durée d'exposition à:
8 heures

· Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.**· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

· Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante:**· Protection des mains:** Gants de protection**· Matériau des gants** D Caoutchouc butylique - BR: ChemTek™ (0,7 mm)**· Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection**· Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs**· Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Dans l'installation, la surface au sol doit être scellée.

N'envoyer l'air d'échappement au dehors qu'au moyen de collecteurs appropriés.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**· 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales.****· État physique**

Liquide

· Couleur:

Incolore

· Odeur:

fruité

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· Point de fusion/point de congélation:

-83,57 °C

(suite page 5)

*

F

Fiche de données de sécurité

selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 06.09.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 06.09.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 828.1*(suite de la page 4)*

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	76-78 °C
· Inflammabilité	Facilement inflammable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	2,1 Vol %
· Supérieure:	11,5 Vol %
· Point d'éclair:	-1 °C
· Température d'auto-inflammation	460 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	Non déterminé.
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique à 20 °C:	ca. 0,44 mPas
· Solubilité	
· l'eau à 20 °C:	79 g/l
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	97 hPa
· Pression de vapeur à 50 °C:	360 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	ca. 0,89 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· 9.2. Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'inflammation:	Non déterminé.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Masse moléculaire	88 g/mol
· Changement d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 06.09.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 06.09.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 828.1· **Explosibles désensibilisés**

néant

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité· **10.1. Réactivité**

voir l'article 10.3

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.2. Stabilité chimique** Stable lorsque conservé et utilisé correctement.· **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.· **10.3. Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.· **10.4. Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **10.5. Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **10.6. Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**· **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**· **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****141-78-6 acétate d'éthyle**

Oral LD₅₀ 4.934 mg/kg (lapin)
Methode: OECD 401

Dermique LD₅₀ >20.000 mg/kg (lapin)

Inhalatoire LC₅₀ /4 h 29,3 mg/l (rat)

· **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **11.2 Informations sur les autres dangers**· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

la substance n'est pas comprise

RUBRIQUE 12: Informations écologiques· **12.1. Toxicité**· **Toxicité aquatique:****141-78-6 acétate d'éthyle**

LC₅₀ 230 mg / l / 96h (poisson)

EC₅₀ 5.600 mg / l / 48h (algue)

610 mg / l / 48h (daphnia) (DIN 38412)

· **12.2. Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.3. Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 06.09.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 06.09.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 828.1*(suite de la page 6)*

- **12.4. Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste): peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1. Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
- **Catalogue européen des déchets**
14 06 03* autres solvants et mélanges de solvants
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.
Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR, IMDG, IATA** UN1173
- **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR** 1173 ACÉTATE D'ÉTHYLE
- **IMDG, IATA** ETHYL ACETATE
- **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**
- **Classe** 3 Liquides inflammables.
- **Étiquette** 3
- **14.4. Groupe d'emballage**
- **ADR, IMDG, IATA** II
- **14.5. Dangers pour l'environnement** Non applicable.
- **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Liquides inflammables.
- **Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):** 33
- **No EMS:** F-E,S-D
- **Stowage Category** B
- **14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.
- **ADR**
- **Quantités limitées (LQ)** 1L
- **Quantités exceptées (EQ)** Code: E2
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
- **Catégorie de transport** 2
- **Code de restriction en tunnels** D/E
- **IMDG**
- **Limited quantities (LQ)** 1L

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 06.09.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 06.09.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 828.1

(suite de la page 7)

· Excepted quantities (EQ)

Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Faire attention à Pos no 2 - Identification des dangers

· Directive 2012/18/UE - Seveso-III:

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I la substance n'est pas comprise

· Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

· Règlement (CE) N° 1907/2006 - REACH, ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Règlement (CE) N° 649/2012

la substance n'est pas comprise

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

la substance n'est pas comprise

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

la substance n'est pas comprise

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

la substance n'est pas comprise

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

la substance n'est pas comprise

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

la substance n'est pas comprise

· Prescriptions nationales:

· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction: Réservé aux utilisateurs professionnels.

· VOC - 2010/75/EU [g/L]: 890,0 g/l

· VOC - 2010/75/EU [%]: 100,00 %

· (CH) VOCV - Volatile Organic Compounds/Composés Organiques Volatiles [%] 100,00 %

· Réglementation française (décret n° 2011-321): classe C

· 15.2. Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Service établissant la fiche technique: Sécurité & Environnement

· Numéro de la version précédente: 3

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 06.09.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 06.09.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 828.1*(suite de la page 8)*

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

F